



28^e édition de la brocante & vide-greniers de Talloires-Montmin jeudi 1^{er} mai 2025

organisée par l'association La Glisse Berthollet au profit de la jeunesse et des enfants
de la communauté de communes de La Tournette

Les emplacements seront réservés au prix de 5€ le mètre linéaire.

Pour participer, il vous suffit de :

1. Lire attentivement le règlement du vide-greniers ci-joint
2. Remplir lisiblement le bulletin d'inscription
3. Remplir lisiblement le document *Attestation-inscription vide greniers*
 - a. Personne Physique : pour les particuliers
 - b. Personne Morale : pour les professionnels
4. Joindre
 - a. La photocopie recto-verso de votre pièce d'identité (particulier)
 - b. La photocopie recto-verso de votre carte professionnelle (commerçant)
 - c. Un chèque bancaire ou postal à l'ordre de La Glisse Berthollet
 - d. L'Attestation-inscription vide greniers
5. **Poster** le tout **avant le 20 avril 2025** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Isabelle LAMBERSEND, 37 Impasse des Frêtes, 74210 Talloires-Montmin

À réception de votre dossier :

1. Acceptation et validation
2. Encaissement du règlement
3. **Une semaine avant la date de l'événement, envoi de confirmation + n° d'emplacement par courriel, SMS ou par voie postale pour les personnes n'ayant pas d'adresse électronique,**

**LES INSCRIPTIONS SONT PRISES UNIQUEMENT PAR COURRIER
TOUT DOSSIER INCOMPLET OU HORS DÉLAI SERA SYSTÉMATIQUEMENT REFUSÉ**

**Un stand offrant boissons et snacks sera tenu par les membres de notre association qui vous réserveront le meilleur accueil !
Les bénéfices des ventes seront entièrement reversés à l'association.**

RÈGLEMENT DE LA BROCANTE DE LA GLISSE BERTHOLLET

Article 1 : La manifestation s'adresse en priorité aux membres de la Glisse Berthollet, aux habitants de la Communauté des Communes de la Tournette et aux Professionnels conformément à la réglementation préfectorale en vigueur. Le comité de direction de La Glisse Berthollet responsable de l'organisation se réserve le droit d'accepter ou de ne pas accepter les candidatures à la brocante/vidé grenier et se doit de vérifier l'identité des participants le jour de la manifestation.

Article 2 : La manifestation aura lieu dans le centre du village, et sera ouverte aux visiteurs de 8h00 à 17h00. Les exposants devront se mettre en place de 5h30 à 8h00 ; passé ce délai, nous nous réservons le droit de vendre les emplacements inutilisés sans dédommagement pour le premier acquéreur. **Aucun véhicule est autorisé à circuler pendant les horaires de la manifestation, soit de 8h00 à 19h00. Les exposants s'engagent à remballer à la fin de la brocante.**

Article 3 : Les participants s'engagent à respecter le présent règlement dans son intégralité.

Article 4 : Le prix des emplacements est fixé à 5€ le mètre linéaire, payable à la réservation. Les emplacements seront réservés et attribués par les organisateurs après réception du bulletin d'inscription, des pièces demandées et encaissement du chèque validé par la banque. **Toute demande incomplète ne pourra être prise en considération.**

Article 5 : En cas d'intempéries, l'organisation peut annuler la manifestation. **Aucun remboursement ne sera accordé. Elle peut aussi proposer, si la commune et la préfecture en donne le droit, une date de report.**

Article 6 : L'entrée des véhicules à moteur n'est autorisée qu'un temps très court ; le déchargement doit donc être rapide afin de faciliter l'installation de tous les exposants.

Article 7 : **Après le déchargement, chaque exposant placera son véhicule sur les parkings prévus à cet effet.**

Article 8 : Les exposants s'engagent à ne vendre aucun objet dérobé, ou de provenance douteuse.

Article 9 : **La vente d'objets ou de meubles neufs est strictement interdite.**

Article 10 : **La vente de denrées alimentaires est interdite, celle-ci étant réservée à l'association organisatrice et aux commerçants du village.**

Article 11 : Chacun devra respecter l'emplacement qui lui sera attribué en ayant soin de le rendre dans l'état de propreté trouvé le matin. **Il est interdit de laisser vos poubelles et vos invendus sur place.**

Article 12 : L'utilisation de barnum de 1m50 de profondeur est autorisée. **Les autres dimensions sont interdites.**



BULLETIN D'INSCRIPTION

28^e édition de la brocante & vide-greniers de Talloires-Montmin
jeudi 1^{er} mai 2025

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Email : _____

Surface de l'emplacement : _____ mètre(s) linéaire(s) X 5 € = _____ € total
(minimum 2 mètres | maximum 12 mètres)

Secteur souhaité (facultatif) : _____

Nous nous efforcerons de respecter votre choix. Ceci dépendra de l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Ci-joints :

- le chèque de participation
- la photocopie de ma pièce d'identité ou de ma carte professionnelle
- l'attestation-inscription vide-greniers

J'atteste avoir lu le règlement et j'en accepte toutes les conditions.

Fait à _____, le _____

Signature (*précédée de la mention « Document et règlement lus et approuvés »*)

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU HORS DÉLAI SERA SYSTÉMATIQUEMENT REFUSÉ

Organisateur : Association LA GLISSE BERTHOLLET
Adresse : 74290 Talloires–Montmin

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIERS
PERSONNE PHYSIQUE

Se déroulant le jeudi 1^{er} mai 2025 à Talloires–Montmin

Je soussigné(e),

Nom : _____ Prénom _____

Né(e) le _____ à Département : _____ Ville : _____

Adresse : _____ CP : _____ Ville : _____

Tél : _____ Email : _____

Titulaire de la pièce d'identité N° _____ Délivrée le : _____

par _____

Immatriculation de mon véhicule : _____

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L.310–2 du Code du Commerce)
- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321–9 du Code pénal)

Fait à _____ Le _____

Signature

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement pour une longueur de _____ mètres.

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra pour enregistrement auprès de la Mairie organisatrice.

Organisateur : Association LA GLISSE BERTHOLLET
Adresse : 74290 Talloires–Montmin

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIERS
PERSONNE MORALE

Se déroulant le jeudi 1^{er} mai 2025 à Talloires–Montmin

Je soussigné(e),

Nom : _____ Prénom _____

Représentant la Société/Association (raison sociale) : _____

N° de registre du commerce/des métiers : _____ de _____

Dont le siège est au (adresse) : _____

Ayant la fonction de _____ dans la personne morale.

Adresse du représentant : _____ CP _____ Ville _____

Tél : _____ Email : _____

Titulaire de la pièce d'identité N° _____ Délivrée le _____

Par _____ N° immatriculation de mon véhicule : _____

Déclare sur l'honneur :

- Être soumis au régime de l'article L 310–2 du Code du commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321–7 du Code pénal)

Fait à _____ Le _____

Signature

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement pour une longueur de _____ mètres.

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra pour enregistrement auprès de la Mairie organisatrice.